



**21<sup>ème</sup>**

**Conférence annuelle des**

**Présidents des Régions**

**Ultrapériphériques**

*22-23 septembre 2016 à Madère*

**Pour une Région Guadeloupe**

**durable, responsable et solidaire**

**DOSSIER DE PRESSE**

# Le programme

**Jeudi 22 septembre 2016**

## SESSION INTERNE

**08h45 – 09h00**

Accueil des Présidents Régions Ultrapériphériques (RUP)

**09h00 – 10h30**

Discours d'ouverture du Président de la Conférence, M. Miguel Albuquerque, président de la Région autonome de Madère

Discours des Présidents des RUP

**10h30 – 10h45**

Pause

**10h45 – 12h30**

Echanges et débats

Réseau RUP Energie

Renouvellement du Protocole de coopération entre les RUP

Déclaration Finale

Questions diverses

**12h30 – 13h00**

Signature de la Déclaration Finale de la 21<sup>ème</sup> Conférence  
Conférence de Presse des Présidents des RUP

## SESSION THÉMATIQUE

*«Les Régions Ultrapériphériques et le transport maritime et aérien : Défis et Opportunités»*

**15h00 – 15h10**

Discours d'ouverture de la Session par M. Miguel Albuquerque Président de la Région autonome de Madère

**15h10 – 15h30**

Intervention de la DG Move

**15h30 – 15h50**

Intervention du Directeur Budget et Affaires générales DG Regio – Mme. Veronica Gaffey

**15h50 – 16h10**

Intervention du Directeur Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) – M. Patrick Anvroin

**16h10 – 16h30**

Pause

**16h30 – 17h15**

Interventions des présidents des RUP

**17h15 – 18h30**

Débat entre les orateurs et les représentants des RUP

**Vendredi 23 septembre 2016**

## SESSION PARTENARIALE

**09h15 – 09h30**

Accueil des participants

**09h30 – 09h45**

Discours d'ouverture pour le Président de la Conférence, M. Miguel Albuquerque Président de la Région autonome de Madère

**09h45 – 10h45**

Intervention des Présidents des RUP

**10h45 – 11h00**

Pause

**11h00 – 11h15**

Intervention des Représentant des Membres du Parlement Européen

**11h15 – 11h45**

Intervention des Représentants des États Membres (France, Espagne et Portugal)

**11h45 – 12h05**

Intervention Mme. Corina Cretu, Commissaire en charge de la politique régionale

**12h05 - 12h15**

Passation de pouvoir entre la Région autonome de Madère et la Collectivité territoriale de Guyane

Discours du nouveau président de la Conférence, M. Rodolphe ALEXANDRE

**12h15 - 12h30**

Photo Officielle de la XXI Conférence

**13h15 – 14h30**

Conférence de Presse des présidents des RUP, les représentants des Etats membres et la Commissaire en charge de la politique régionale

**15h00 – 17h30**

Visites des projets financés par les fonds européens

**21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques à Madère  
22-23 septembre 2016**

**Açores – Canaries – Guadeloupe – Guyane – Madère – Martinique – Mayotte – Réunion – Saint-Martin**

## Pour la Région Guadeloupe, « réussir l'Europe c'est réussir l'emploi ».

Depuis plus de vingt ans, en dépit du faible poids démographique, économique et territorial des RUP, la politique régionale européenne s'est progressivement adaptée à leur situation reconnue par le Traité. Cependant, face à des taux de chômage très importants dans certaines RUP et plus particulièrement en Guadeloupe, la politique régionale européenne doit prendre en compte davantage la situation spécifique de l'archipel (double insularité, désenclavement, environnement et biodiversité). Dans ce sens, la Collectivité régionale entend solliciter la Commission européenne et créer un climat favorable à la création d'emplois pérennes.

### Les temps forts de la 21<sup>ème</sup> Conférence à Madère

#### Une Session thématique sur l'accessibilité

Il s'agit d'une Session spécifique à un sujet d'intérêt commun pour les RUP : l'accessibilité. Dans le cadre de cette session, les représentants de la Commission européenne, des RUP et des Etats membres échangent et présenteront des difficultés et d'éventuelles solutions permettant de renforcer l'accessibilité des RUP.

#### Une Session interne

Cette Session permet aux présidents des RUP de s'accorder sur le message politique qu'ils souhaitent délivrer lors de la Session partenariale. Des échanges à huis clos permettent de discuter du contenu de la Déclaration finale et éventuellement de proposer des amendements au texte.

#### Une session partenariale

La Session partenariale réunit les présidents des RUP, la Commissaire en charge de la politique régionale, les représentants des Etats membres et les Eurodéputés. Cette Session a pour but de présenter les grandes priorités pour les RUP.

### Des accords signés entre les RUP en faveur d'une reconnaissance de leurs spécificités par l'Europe

Dans le cadre de la 21<sup>ème</sup> Conférence annuelle des Présidents des RUP à Madère, les Présidents des RUP signeront trois accords. Il s'agira de :

- **L'accord de création du « Réseau RUP Energie »** : pour les RUP, l'énergie représente un secteur stratégique avec des particularités qui lui font jouer un rôle transversal et qui concerne l'ensemble de l'activité économique et sociale. Ce Réseau aura donc pour objectif de valoriser les atouts des RUP en matière d'énergies notamment à travers la mise en place de divers projets.
- **Le Protocole de coopération** : il s'agit du règlement intérieur de la Conférence qui régit les relations et les méthodes de travail entre les RUP.
- **La Déclaration finale de la 21<sup>ème</sup> Conférence** : dans ce document politique, les Présidents des RUP expriment leurs priorités à l'attention de la Commission européenne et les Etats membres.

21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques à Madère  
22-23 septembre 2016

## 9 Régions Ultrapériphériques unies par la solidarité

### FRANCE

**Guadeloupe**

**Guyane**

**Martinique**

**Mayotte**

**Saint-Martin**

**Réunion**

### PORTUGAL

**Açores**

**Madère**

### ESPAGNE

**Canaries**

L'Union européenne compte 9 régions géographiquement éloignées du continent européen, mais qui font partie intégrante de l'Union Européenne (UE) par rapport appartenance à l'Espagne, la France et le Portugal.

Ces régions possèdent par un statut particulier de « Région ultrapériphérique », reconnu et encadré par les articles 349 et 355 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

Les RUP se distinguent des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) qui sont des territoires associés de l'UE. Les PTOM représentent 21 pays et territoires énumérés à l'annexe II du Traité. N'appartenant pas à l'Union, le droit communautaire ne leur est pas applicable, à l'exception du régime d'association basé sur la partie IV du Traité.

Les fonds de la politique de cohésion FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et FSE (Fonds Social Européen) contribuent au développement des RUP qui font partie des régions les moins développées au niveau de leurs Etats membres respectifs.

**Les RUP représentent près de 5 millions de citoyens européens**

21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques à Madère  
22-23 septembre 2016

## Article 349 du TFUE

Le statut de RUP est reconnu par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) à l'article 349. Cette base juridique permet de prendre des mesures particulières et d'adapter le droit communautaire si besoin, en fonction des difficultés structurelles de ces régions, ou encore de leurs atouts à valoriser.

Les RUP ont pour ambition d'être de véritables plates-formes de recherche dans les domaines de l'agro-alimentaire, de la biodiversité, des énergies renouvelables, de l'aérospatial, de l'océanographie, ou encore de la vulcanologie et de la sismologie.

Ainsi, le concept de « l'Ultrapériphérie » repose à la fois sur des critères géographiques et socio-économiques :

- **l'insularité** (ou l'enclavement dans le Nord-Ouest de l'Amérique Latine pour la Guyane) ;
- des **conditions climatiques** et des **reliefs difficiles** ;
- **l'étroitesse** de leurs territoires, qui pénalise leur développement et accroît leur dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur.

### Une portée juridique réaffirmée par la Cour de Justice Européenne le 15 décembre 2015

Lors de l'accession de Mayotte au statut de Région Ultrapériphérique, le Conseil européen et le parlement européen ont adopté le 17 décembre 2013 des mesures législatives spécifiques accordant des dérogations transitoires s'étalant de 2014 à 2031 pour l'applicabilité des normes dans les domaines de l'environnement, l'agriculture, la politique sociale, la santé publique et la pêche.

Pour ce faire, le Conseil européen a utilisé l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) comme base juridique autonome pour justifier l'adoption de ces mesures spécifiques.

La Commission européenne et le Parlement européen ont introduit des recours en annulation le 21 mars 2014 auprès de la Cour de Justice européenne contre le Conseil européen contestant l'article 349 du TFUE comme base juridique autonome.

Ces recours ne remettaient nullement en cause les dérogations accordées à Mayotte, mais seulement la pertinence de la base juridique utilisée (article 349 du TFUE).

La Commission européenne, soutenue par le Parlement européen, a depuis plusieurs années cherché à contourner l'utilisation de cet article comme base légale aux textes dérogatoires, lui préférant des bases sectorielles contenues dans les traités.

**Pour la Région Guadeloupe, cet arrêt est un rappel de l'esprit du traité qu'il convient non pas d'interpréter mais d'appliquer véritablement.**

**Poser les fondements d'un nouveau paradigme est une volonté partagée de la Collectivité régionale.**

**21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques à Madère  
22-23 septembre 2016**

# La CPRUP et l'ARUP

«Nos différences se ressemblent et nous rassemblent».

Culture  
Distance  
Quotas  
RGEC  
Article 349 TFUE  
Emplois  
Surcoûts  
Accessibilité  
Transports  
Aides d'Etat  
Energies renouvelables  
pêche  
TTIP  
Canne à sucre  
Biodiversité  
Jeunes  
Transports maritimes  
Mobilité  
Agriculture  
Transports aériens

**La Région Guadeloupe est représentée au sein de deux instances consacrées à l'ultrapériphérie.**

## La CPRUP

**Une Conférence pour défendre les intérêts communs des  
9 Régions Ultrapériphériques**

Depuis la Déclaration de Saint-Malo de 1993, les Présidents des RUP ont décidé de créer la Conférence des Présidents des RUP. La première Conférence annuelle a été organisée en Guadeloupe en 1995. Ainsi, les Régions se rencontrent une fois par an dans la région en charge de la présidence RUP, afin de tirer le bilan des actions qu'ils ont menées tout au long de l'année pour promouvoir leurs régions et défendre leurs intérêts communs auprès des instances européennes.

Au cours de cette rencontre, les Présidents s'accordent également sur les orientations à prendre pour l'année à venir, en signant une Déclaration finale lors de la Session interne. Puis, dans le cadre de la Session partenariale, la Conférence des Présidents échange avec la Commission européenne, les représentants des États membres et du Parlement européen.

En amont de la Conférence annuelle, les techniciens des 9 RUP se réunissent afin de rédiger le projet de Déclaration finale.

La Collectivité territoriale de la Guyane assurera la présidence de la CPRUP pour une durée d'un an à compter du 23 septembre 2016.

**21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques à Madère  
22-23 septembre 2016**

Açores – Canaries – **Guadeloupe** – Guyane – Madère – Martinique – Mayotte – Réunion – Saint-Martin

## L'ARUP

### Un Bureau de représentation à Bruxelles pour les 6 Régions Ultrapériphériques françaises

Afin de renforcer leurs relations avec les institutions européennes, les RUP françaises se sont réunies au sein de l'ARUP (Association des Régions Ultrapériphériques françaises). Depuis février 2016, les six Régions ultrapériphériques françaises disposent d'un Bureau de représentation situé à proximité de la Commission européenne.

Ce bureau se compose de chargés de mission en affaires européennes représentant chacune des RUP pour assurer une veille de la législation européenne ainsi que le suivi de dossiers et des thématiques inhérentes à l'ultrapériphérie.

La présidence de l'association est tournante. La Collectivité territoriale de la Guyane assure actuellement la présidence de l'ARUP jusqu'en 2018.

## 2014-2020 pour les RUP

- Les RUP françaises bénéficient de plus de 4 milliards d'euros de fonds structurels (FEDER, FSE et IEJ), contre 3,179 milliards pour 2007-2013 (hors Mayotte).
- Dans le domaine de l'agriculture, les RUP reçoivent des aides relatives au «POSEI» (programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité). Chaque année, les programmes POSEI leur apportent un soutien financier important, s'élevant à environ 278,4 millions d'euros pour la France, 268,4 millions d'euros pour l'Espagne et 106,2 millions d'euros pour le Portugal.
- La programmation 2014-2020 permet aux RUP de franchir une nouvelle étape dans leur prise en compte par l'UE. Certaines avancées ont été obtenues dans les négociations avec les institutions européennes. Ainsi, les RUP ont été épargnées de l'essentiel de la rigueur budgétaire européenne.
- De nouveaux mécanismes ont été décidés pour simplifier le financement du développement territorial de ces régions.

21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques à Madère  
22-23 septembre 2016

Açores – Canaries – **Guadeloupe** – Guyane – Madère – Martinique – Mayotte – Réunion – Saint-Martin

**Contact presse**

**Sylvio COMPPER**

**0690 90 72 69**

**[sylvio.compper@cr-guadeloupe.fr](mailto:sylvio.compper@cr-guadeloupe.fr)**

**21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques à Madère  
22-23 septembre 2016**

**Açores – Canaries – **Guadeloupe** – Guyane – Madère – Martinique – Mayotte – Réunion – Saint-Martin**